la cgt douanes

Bulletin C.G.T Douanes Interrégion de Bordeaux

Inter... ACTIONS !

N° 21 – juin 2013

Quel horizon ?

À un an de l'élection de François Hollande, le changement attendu par des millions de citoyens s'est transformé en déception généralisée tant les renoncements s'accumulent. Le MEDEF est devenu la boite à idées d'une social-démocratie qui se cache derrière l'Allemagne pour ne pas assumer sa politique de rigueur.

La crise économique que subit actuellement le pays, doublée par une crise politique inédite, alourdit un climat social déjà difficile, faisant tomber une partie de la population dans la pauvreté et la précarité. Paradoxalement, ce sont les intérêts des finances et des privilégiés qui sont protégés. L'austérité, prônée dans tous les pays d'Europe par de nombreux ministres des finances, est, jour après jour, dénoncée par des économistes de tous bords comme un frein à la relance de la croissance. Les mêmes ministres, édictant des règles de rigueur pour la masse de la population, se font parfois « prendre la main dans le sac » dans de sordides affaires d'évasion fiscale à l'autre bout du monde...

La seule réponse portée à ce jour par le gouvernement - le grand déballage des patrimoines des ministres - pour mettre en place une république exemplaire n'est malheureusement pas la hauteur des enjeux.

Pour être exemplaire, la République pourrait commencer par s'attaquer aux 36 milliards d'euros de fraudes fiscales (selon un rapport du Sénateur Bocquet daté du 17 juillet 2012) que subit chaque année le pays. Ce qu'il faut exiger c'est la fin des privilèges fiscaux individuels et ceux des entreprises.

Ce dont nous avons besoin c'est d'un arrêt des connivences entre monde politique et monde de la finance.

C'est aussi des moyens dont les différentes administrations financières manquent cruellement depuis de nombreuses années. DGFIP, Douanes, DGCCRF, toutes ces administrations chargées de lutter contre les fraudes sanitaires, fiscales, écologiques ont payé le lourd tribut de la RGPP mais, surtout, continuent de voir leurs effectifs diminuer au nom de la MAP.

Une administration exemplaire envers ses agents mettrait les moyens nécessaires pour garantir des conditions de travail de qualité et instaurerait dans les services un dialogue confiant sur l'avenir de ses missions et le devenir professionnel de ses agents.

Les paroles assez franches du nouveau ministre du budget sur le devenir de la douane (fin de la perception de la TVA à l'import, arrêt des PPF) auront au moins le mérite de soutenir notre démarche auprès des élus et des opérateurs économiques visant à l'organisation d'États généraux de la douane où il sera débattu de l'utilité économique et sociale de notre administration pour nos concitoyens.

En attendant, nous remercions tous les agents qui ont renouvelé leur confiance au SNAD-CGT en votant massivement pour nos candidats lors des dernières élections à la CRM et au CA de la Masse. Face à un horizon incertain, la défense de toutes les œuvres sociales douanière est notre priorité.

Olivier BALZER (Commission Exécutive Interrégionale)

LES CAPL

CAPL INTERREGIONALE C EN B - 24 AVRIL 2013

(CAPL tenue en l'absence des élus UNSA et de représentant de la hiérarchie de Midi-Pyrénées).

116 candidats déclarés en actif et 5 en retraite. On ne connaît pas le nombre de postes offerts mais on pense qu'il y en aura moins que l'an dernier, la politique étant de privilégier l'examen professionnel.

Le DI table sur 3 ou 4 postes en actif et 1 ou 2 en retraité. En 2012, nous avons eu 5 promotions en actif et 1 en retraité. Seuls les 17 premiers candidats dans l'ordre du SIGRID ont été classés (7ème échelon du 16/09/2009 au 01/01/2010).

Pour les promos retraite, dans un premier temps, le président n'a pas respecté l'ordre du SIGRID. Après une longue discussion argumentée par les OS et une interruption de séance, il a finalement revu sa position et classé les candidats dans l'ordre du SIGRID.

Pour les actifs, il a choisi les dossiers qu'il considérait les plus excellents parmi les excellents avec des déclassements et surclassement par rapport au Sigrid. Malgré sa volonté affichée d'ouverture et de dialogue, il est resté sourd aux arguments développés par la CGT. En l'occurrence, respecter l'ordre du Sigrid.

C'est pourquoi sans remettre en cause la valeur des candidats, après une très longue discussion et à la suite d'une deuxième interruption de séance, les OS ont refusé de rentrer dans la salle et ont laissé la hiérarchie voter seule son classement qui nous semble injuste. A ce titre nous engageons les candidats lésés à demander audience "aux apprentis sorciers".

La loi de Hofstadter édicte, non sans humour, que « *Ça prend toujours plus de temps qu'on ne le pense, même en tenant compte de la loi de Hofstadter* ». Et elle trouve une fois encore à se vérifier.

Trois mois qu'***InterActions*** bouillonne d'informations qui ne demandent qu'à être publiées. Une actualité chassant l'autre, nous ne pourrons, dans cette édition, faire le tour de l'activité du semestre dans l'interrégion.

Vous y trouverez des pages « vie des sections » aux couleurs de « La Grappe » pour Bordeaux, « La Belugo » pour Midi-Pyrénées et « La Makila » pour Bayonne.

Nous n'avons pas renoncé à des publications régionales (un Makila vient d'ailleurs d'être diffusé). Mais parce qu'il ne nous suffit pas de faire, il faut le faire savoir, nous avons trouvé plus utile de concentrer notre énergie sur le « faire » et il est riche (vous pourrez vous reporter en dernière page pour prendre connaissance du calendrier) !

Si nous travaillons à une maquette rénovée et à assurer une plus grande régularité, c'est avec plaisir que nous vous livrons cette édition, particulièrement dense, pour vous accompagner jusqu'à la rentrée de septembre. D'ici-là, bonne lecture !

CAPL INTERREGIONALE B en A - 24 MAI 13

En 2012, il y a eu 59 promus (dont 4 dans la DI de Bordeaux : 1 retraite et 3 actifs). Aucun candidat n'a été appelé sur la liste complémentaire. En 2013, au niveau national, 5.134 agents ont vocation à être inscrits sur la LA, dont 357 dans l'interrégion. Cependant, on ne recense cette année que 34 candidats actifs, 11 en retraite et un à double titre (actif/retraite), soit 46 candidats en tout. Le premier candidat actif est 61ème au Sigrid…

La CGT privilégie l'ancienneté dans la catégorie (accès au grade de contrôleur). D'abord celui-ci est le critère légal requis, ensuite c'est la seule donnée qui ne soit pas affectée par les aléas de la notation et les interruptions ou réduction de temps de service (temps partiel, congé parental).

Les candidatures LA retraite : le DI propose un classement qui suit l'ordre du Sigrid (critère de la date d'accès au grade de CP, échelon, prise de rang dans l'échelon), sans n'exclure personne et en insistant sur la grande qualité de tous les dossiers. Nous attirons cependant son attention sur l'injustice qui résulte de ce classement : la reconstitution de carrière a pour effet de placer un candidat ayant effectué 35 ans de service en catégorie B devant un agent en ayant effectué 41, les deux disposant d'un classement identique dans l'échelon, soit une perte de 6 années sur la carrière.

Les candidatures LA active : le DI décide de ne classer que les 10 premiers agents au classement SIGRID tout en ne respectant pas l'ordre au sein de ce peloton de tête. Les agents ayant été promus CP par TA sont relégués en fin de liste (rang 9 et 10). La CGT a proposé au vote une proposition de classement alternative de 15 agents qui n'a recueilli, sans surprise, que la voix de notre organisation.

le DI qui a maintenu sa positon déclassant 3 agents a recueilli, pour sa part, l'avis favorable de l'USD-FO-SNCD… mais le vote contre, sans surprise non plus, du SNAD-CGT.

Lettre ouverte au directeur interrégional à Bordeaux

L'administration perd-elle les pédales ?

Monsieur le directeur,

Cette lettre ouverte s'inscrit dans la continuité de votre mail adressé mercredi 22 mai dernier par liste de diffusion, de la manière la plus large, aux agents de l'interrégion. Il ne s'agit pas ici de répondre à votre message, mais plutôt d'éclairer les agents que la tonalité de votre mail n'aura pas manqué de questionner.

Nous avons assisté le 17 mai à la même réunion, mais nous n'y avons assurément pas fait, ni vu, ni entendu la même chose.

Nous nous interrogeons, les agents doivent le faire également : qu'y avait-il de mensonger dans notre mail « **Le SNAD CGT vous informe- États généraux de la Douane dans l'Interrégion de Bordeaux** » ?

Que la saisine du CESER ait été faite dans le cadre des États généraux de l'intersyndicale au plan national, et que nous déclinons au plan local, c'est une vérité historique (cf. notre saisine jointe).

C'est un choix, dont nous ne pouvons que nous féliciter.
En effet, le but de ces États généraux sur le territoire national est de porter le débat de nos missions sur la place publique : auprès des citoyens, des entreprises, des élus, des consommateurs, des associations, et bien sûr des agents. Toutes ces catégories n'ont-elles pas tout autant – et à notre sens plus – que les technocrates de la DG de légitimité pour dire quels sont le format et l'organisation de la douane qu'ils souhaitent ?

Que la remarque de tel conseiller CESER, représentant du collège employeurs (et auquel vous n'avez pas répondu), s'étonnant de ce que notre administration, compte tenu de ses missions, n'ait pas été reconnue comme prioritaire ne soit pas, pour l'Administration que vous représentez, chose agréable à entendre, c'est une évidence. Mais elle est la manifestation de ce bon sens si souvent invoqué par les hiérarques dans les instances que nous fréquentons ensemble. **L'Administration aurait-elle peur de la réalité ?**

Nous ne doutons pas que la réponse est « oui » tant la DG a pris soin d'écarter les entreprises et les élus des débats (les réunions publiques ou confidentielles organisées à leur intention étant sur un mode « rassurez-vous, tout ira bien »).

Nous ne doutons pas que la réponse est « oui » si on considère, ici ou là, les pressions faites sur les élus, les présidents de chambre syndicale (et notamment les buralistes) pour les dissuader de participer aux États généraux, ainsi à Nantes, Marseille, Lille, Le Havre…

Nous ne doutons pas que la réponse est « oui » si on considère que, ainsi que vous l'indiquez vous-même, c'était à la demande du CESER, organisme constitutionnel et démocratique, que vous vous êtes exprimé – décliner cette invitation aurait été des plus malvenu –.

Nous ne doutons pas que la réponse est « oui » si on considère que la saisine de cette organisme tiers et neutre – dont la vocation est d'éclairer les décideurs politiques – est le fait des représentants du personnel qui, eux, n'ont pas peur d'un débat public contrairement à l'administration qui, pourtant, proclame haut et fort qu'elle défend l'intérêt général – en se gardant bien cependant de toute consultation externe.

Nous ne doutons pas que la réponse est « oui » si on considère votre affolement avant même que l'avis du CESER ne soit rendu.

Enfin, nous ne doutons pas que la réponse est encore « oui » quand on voit la véhémence avec laquelle vous répondez à notre mail, somme toute assez platement informatif et dont le principal intérêt était de faire

Lettre de saisine du CESER par l'Intersyndicale

Bordeaux, le 04 mars 2013

Monsieur le Président,

L'administration des douanes est sortie considérablement affaiblie de la mandature de Nicolas Sarkozy.

Depuis 2007, elle a été contrainte par la Révision Générale des Politiques Publiques de rendre plus de 350 emplois par an, à un rythme de non renouvellement des effectifs de 60%, dans tous les secteurs de son activité : administration générale, opérations commerciales et viticulture, surveillance (agents en uniforme des brigades).
Des bureaux de douane ont fermé, des services ont disparu et des brigades ont été fragilisées dans toute l'Aquitaine comme partout ailleurs dans le pays.

L'alternance que notre pays a connue en mai dernier n'a malheureusement pas entrainé la fin des restructurations au sein de notre administration. Aujourd'hui, la Modernisation de l'Action Publique se traduit par des suppressions massives d'emplois et des coupes budgétaires en matière de crédits de fonctionnement.

Pour combattre ces politiques régressives, les personnels et les organisations syndicales n'ont eu de cesse de se mobiliser.
La dernière action en date a eu lieu lors d'un conseil d'administration à Ivry sur Seine, le 06 décembre dernier, où 450 douaniers venus en délégation de nombreuses régions de France ont exprimé leur ras le bol de cette casse généralisée de leurs missions et de leurs emplois.

En ce début d'année, l'intersyndicale qui regroupe toutes les organisations représentatives de la profession fait un constat amer: si cette politique se poursuit nous serons obligés d'abandonner des missions faute de moyens.
Ce constat, elle n'est pas la seule à le faire puisque Monsieur Thierry Carcenac au nom de la Commission des finances écrivait en 2011 dans un rapport parlementaire : *Quelle est la lisière entre le « gisement » de gains de productivité ou un début d'effondrement de l'exercice des missions ?Le PAP 2012 du programme 302 prévoit encore un taux de non renouvellement des effectifs de plus de 61 % c'est-à-dire une perte de 372 ETPT.*
372 ETPT, comme il a été indiqué au Rapporteur spécial, c'est peu ou prou l'équivalent d'une direction régionale !
Disons-le clairement, toutes les suppressions d'effectifs et de services que la douane connaît sont contre-productives.

Aussi, l'intersyndicale douanière a décidé d'organiser les États Généraux de la Douane afin d'initier et de développer ce débat sur nos moyens et nos missions, d'abord au niveau local puis au niveau national.

Ainsi des forums locaux sont en train de voir le jour dans diverses villes et régions (PACA, Le Havre, Lille, Lyon, Alsace/Metz, IDF, Montpellier, Nantes, Dijon, Midi Pyrénées).

Pour l'Aquitaine, nous pensons que le Conseil Économique Social et Environnemental Régional est l'endroit idéal pour exposer aux acteurs sociaux-professionnels et aux associations les menaces que les suppressions d'effectifs font peser sur nos missions de service public en mettant en exergue, bien évidemment, les problématiques locales (mission viticulture, protection de la façade maritime, lutte contre les trafics de stupéfiants, protection de l'industrie régionale, perception de la TIPP sur les produits pétroliers, facilitation des exportations...).

L'objectif est d'obtenir, à l'issue d'un dialogue constructif, un cahier de doléances et un avis du CESER Aquitaine pour maintenir les capacités d'action de notre administration et la sauvegarde des emplois douaniers.

Les forums locaux déboucheront ensuite sur des États Généraux nationaux de la Douane qui se tiendront en juin 2013 à Paris, l'objectif étant de peser sur le débat d'orientation budgétaire du mois de juillet.

En espérant une réponse favorable de votre part,
Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'attention que vous avez réservée à ce courrier et vous prie d'agréer mes respectueuses et fraternelles salutations.

Au nom de l'intersyndicale douanière locale,
Christophe Larroudé,
Co-secrétaire régional
du Syndicat National des Agents des Douanes CGT

connaître aux personnels les positions défendues par les représentants du personnel dans une instance externe saisie, ne vous en déplaise, **dans le cadre de la démarche intersyndicale des Etats généraux de la douane.**

Et votre discours performatif n'y suffira pas : ce n'est pas tout de déclarer que « il n'y a pas eu d'états généraux de la douane en Aquitaine » pour que la réalité soit telle.

Vous écrivez être partisan du dialogue social, nous vous répondons que nous n'en doutons pas. Mais cela n'est vrai que tant que ce dialogue est à vos conditions : sur des sujets choisis par vous, avec les interlocuteurs que vous sélectionnez, dans le cadre qui vous sied, et pour, *in fine*, prendre les décisions que vous auriez prises de toute manière, dialogue social mis en scène ou non.

A cet égard, n'est-il pas éloquent que tous les points soumis à l'avis des représentants du personnel en comité technique en 2012 aient fait l'objet d'un avis défavorable (dont 3 unanimement défavorable)? Vos décisions finales en ont-elles été pour autant modifiées ? Non !

Quand la direction générale établit son plan stratégique, procède-t-elle différemment ? Ne doutons pas qu'elle aura à cœur de communiquer sur les avancées notables que ce pseudo-dialogue aura permis d'accomplir !Les représentants du personnel CGT dans l'interrégion – et pas eux seulement – refusent d'être les marionnettes d'un scénario pseudo démocratique.
Ils ont été élus – et bien élus, avec une participation incontestable – pour défendre les intérêts des agents, leurs missions, leurs conditions de travail et contribuent, ce faisant, à l'accomplissement de l'intérêt général ainsi que le prévoit l'article 6 du préambule de la constitution de 1946.

Au-delà du fait que les modalités de la démarche stratégique telle que déclinée (entre soi, processus calqué sur la démarche « lean », refus d'élargir au monde social, politique et économique, dogmatisme administratif quant au but à atteindre…) ne sont pas admissibles dans une démocratie sociale, il nous paraît utile de vous rappeler que l'intersyndicale nationale, que nous déclinons au plan local, faisait du moratoire sur les suppressions de postes une condition de sa participation à la démarche stratégique de l'administration.

Le pas, cette année, était bien modeste. Du fait de la mise en place de la TPL, les emplois sacrifiés étaient moindres. Un moratoire, c'était une goutte d'eau pour le budget de la nation. C'eut été un geste fort de la part de l'administration !

Mais, avec l'arrogance du maître qui parle à son valet, l'administration n'a pas voulu donner cet infime gage de bonne volonté.

Avec la condescendance du maître qui parle à son élève, l'administration a postulé qu'elle détenait la vérité et qu'il n'était pas possible de penser différemment.

Cependant, avec maturité et pondération, les représentants du personnel ont porté leur démarche d'Etats généraux de la douane, démarche ouverte, partout sur le territoire, en Aquitaine comme au Havre, comme à Lille, comme à Lyon, comme à Marseille, comme à Nantes…

Et en prenant à témoin le personnel de propos que nous n'avons pas tenus vous entendriez maintenant nous donner des leçons de sincérité et de respect ?

Les représentants du personnel ne jouissent pas des mêmes moyens que les vôtres.
Ainsi vous aura-t-il suffit de dicter un mail à votre secrétaire et de lui demander de cliquer sur la liste de diffusion pour accéder **au bureau de chaque agent.**

Pour les représentants du personnel CGT, parvenir à diffuser l'information à un niveau équivalent, ne se fait qu'au prix élevé de temps personnel, de travail de fourmi – telle la ressaisie de toutes les adresses mails afin de respecter l'interdiction d'utiliser la liste de diffusion.

Et nous en sommes particulièrement fiers car nous ne doutons pas que les agents reconnaissent la valeur et le sérieux du travail que nous accomplissons.

Car nous avons la conviction qu'en contribuant activement au débat démocratique publiquement porté, nous contribuons à la manifestation de l'intérêt général.

Car nous ne doutons pas qu'en nous opposant avec force à vos réformes qui broient les individus, déstructurent les méthodes de travail, ouvrent des boulevards à la fraude, nous sommes dans le vrai.

Et votre réaction nous en a donné une nouvelle preuve.

Historique : Suite à la mobilisation de 450 douaniers devant le siège du SNDJ à Paris le 4 décembre dernier, l'intersyndicale douanière a décidé de porter sur la place publique le rôle important de nos missions au niveau social, environnemental et économique. De cette idée sont nés les Etats généraux de la Douane.

A l'heure d'un plan stratégique concocté par l'administration des douanes, qui d'après les premiers éléments, risque d'être dévastateur pour notre métier (DGCCRF bis ?), il est urgent d'établir un contre projet aux funestes desseins ministériels.

Les pistes de la suppression de la TVA à l'importation et de la fin des PPF auront tout de même été évoquées par le ministre du Budget. D'ailleurs celui-ci semble bien ennuyé par la démarche d'un grand débat public et certaines pressions ont, semble t-il, déjà été exercées sur des élus locaux pour ne pas participer à nos discussions.

COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION DE L'INTERSYNDICALE AU CESER AQUITAINE

N'en déplaise au Directeur, c'est bien dans le cadre des États Généraux de la douane que l'audition par la CESER des OS et des directeurs était organisée (cf. lettre de saisine ci-dessus).

Si le Directeur a réagi aussi vite à notre premier compte rendu c'est sans doute qu'il ne s'est pas toujours senti très à l'aise face aux questions de l'assemblée très inquiète de voir nos missions mises à mal depuis trop longtemps.

Un petit rappel : le CESER quèsaco ?
Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) et le Conseil Régional constituent la RÉGION, collectivité territoriale de plein exercice depuis 1986. Le CESER a un rôle consultatif fondamental, confirmé et élargi par les lois successives de décentralisation.

Il est composé :
*des responsables des divers secteurs d'activités économiques,
*des représentants des organisations professionnelles,
*des syndicats de salariés,
*d'organismes collectifs,
*d'associations...
Il est l'expression de tous ces acteurs économiques et sociaux réunis dans une même assemblée, que l'on identifie comme les « forces vives » d'une région.

La Commission « Finances Régionales et Territoires » du CESER, interpellée par notre lettre de saisine, a décidé d'entendre l'intersyndicale locale ainsi que la direction dans le cadre de ses travaux sur les services publics en Aquitaine.

Dans l'assemblée on trouvait des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'inter-profession des vins de Bordeaux, de l'Union professionnelle des Artisans, des Banques, des chambres d'Agriculture, de l'Économie Sociale et Solidaires (coopératives), des professions libérales mais aussi des syndicats et de la société civile (associations de familles et écologiques).

Point sur les Etats Généraux en Midi-Pyrénées : nous avons eu, le 3 juin, une entrevue intersyndicale avec le président du CESER de Midi-Pyrénées.

Il nous a prêté une oreille attentive. Conscient de l'incidence de la disparition de services publics – dont la palette de missions couvre un champ économique très large -, il nous a assurés du soutien de son institution pour sensibiliser les acteurs économiques et politiques de la région.

La réunion a débuté par une présentation par le Directeur de nos missions, des résultats obtenus et des réformes engagées dans le cadre de ce qu'il qualifie de « modernisation ».

Non sans humour, M. Lhermitte s'est présenté comme un dirigeant à la tête d'une entreprise qui dégage quelques six milliards d'euros de chiffre d'affaire (CA qui devrait diminuer très sensiblement si on perd la TVA import).

Nous avons eu droit à la litanie habituelle des chiffres obtenus en matière de lutte contre les stupéfiants mais aussi à un satisfecit de l'action de la douane qui participe à améliorer la compétitivité des entreprises en collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie.

L'intersyndicale s'est ensuite exprimée en rappelant à l'assistance toutes les suppressions de services et le nombre d'emplois perdus depuis le début des années 2000.

En Aquitaine, ce sont quarante-deux services et près de 400 emplois qui ont disparu en 13 ans.

Nous avons mis l'accent sur les effets de ces suppressions pour l'usager, les entreprises et les finances publiques en rappelant les grandes réformes que la douane a connues ces dernières années : Contributions Indirectes, Surveillance, Garantie, Renseignement, Dédouanement sans oublier la RGPP et aujourd'hui la MAP qui continuent à affaiblir les unités et le service public douanier (remises en causes des recettes locales, de la brigade de surveillance aéro-maritime de Mérignac, de la brigade du Verdon...).

L'affaiblissement de nos capacités d'action ne pouvait qu'intéresser l'Assemblée soucieuse de préserver la santé et la protection des usagers aquitains.

Suite à cet échange de fond de court, le DI est monté au filet en nous resservant la soupe habituelle à savoir :

- les suppressions d'effectifs sont liées aux gains de productivité réalisés grâce à la dématérialisation,
- les nouvelles applications permettent de mieux cibler les flux de marchandises,
- malgré ces pertes d'effectifs, les résultats se maintiennent ou augmentent,
- le positionnement de la douane est sur les grandes plate-formes et non en zones rurales et il conviendra de revoir la politique de placement des procédures domiciliées (sic),
- les délégations de poinçons en matière de Garantie se sont faites à la demande des opérateurs du secteur qui ne pouvaient pas lutter à armes égales avec les importateurs qui faisaient fabriquer en Chine,

Bref tous les arguments sont bons pour justifier les restructurations même si la facture est toujours payée par les mêmes : l'usager, l'industrie communautaire, les recettes fiscales.

Avant de passer aux questions de l'Assemblée, l'intersyndicale a tenu à préciser que :

- les résultats ne se maintiennent pas dans tous les secteurs : il n'y qu'à voir les résultats 2012 en terme de contrefaçons ou les contentieux en matière de garantie qui se sont effondrés depuis 2006,
- si les saisies de stupéfiants augmentent c'est bien parce que les trafics explosent,
- les résultats sont dus au professionnalisme des agents et à leur esprit volontaire qui vient pallier les carences en termes de moyens et d'effectifs,
- même quand les services ont des résultats on leur supprime des agents (cf. brigade d'Oloron),
- les nouvelles applications ne permettent d'identifier et de cibler que les flux réguliers : quid de la contrebande que la disparition de la brigade et du bureau du Verdon favorisera sur le littoral ?

Les conseillers du CESER sont ensuite intervenus par **des questions** :

- Ironiques : « Pourquoi, si le rôle de la douane est de favoriser la compétitivité, ne dépend-elle pas des Chambres de Commerce ? » (*Pourquoi pas elle écoute déjà plus le MEDEF et les cabinets d'avocats que les OS*) ;
- Curieuses : « Si on avait maintenu le niveau d'effectifs, est-ce que les résultats auraient été meilleurs ? » (*une étude est en cours initiée par le syndicat des contrebandiers*) ;
- Naïves : « Est-ce que les agents ont bénéficié sur leur fiche de paie des gains de productivité ? »(*le gel du point d'indice facile comme question !*)

- Inquiètes : « Peut-on chiffrer le nombre d'emplois qui ont disparu en Aquitaine (hors douanes) suite à ces réformes ? » (oui *citons les délocalisations qui ont touché les entreprises comme ARENA, MOD 8, HAVREY que les pouvoirs publics n'ont pas su protéger en maintenant des protections tarifaires et les contrôles douaniers adaptés).*

ou **des témoignages** :

- comme celui du représentant de l'inter-profession des vins de Bordeaux qui a reconnu que c'est beaucoup plus difficile pour un petit viticulteur de fonctionner avec les applications dématérialisées que pour un gros négociants qui dispose d'un service douanes en interne,
- ou celui de cet autre conseiller qui s'est inquiété de l'explosion du trafic de stupéfiants et de ces effets sur la santé psychiatrique des populations et des jeunes en particulier,
- ou encore de ce représentant des personnels des finances publiques qui nous a parlé des risques psychosociaux provoqués par les nouvelles organisations du travail.
- Ou ce représentant syndical, hospitalier ouvrant en milieu psychiatrique, venu rappeler que les machines ne sauraient remplacer les relations humaines nécessaires à l'équilibre des individus et de notre société.

Le débat a eu lieu et il a permis à l'assemblée de constater que la douane n'est plus une administration chargée de protéger l'industrie communautaire mais qu'elle valorise les procédures destinée à accélérer les flux de marchandises et les grandes plateformes au détriment des contrôles et des zones rurales.

Les grands vainqueurs :

- **les multinationales qui délocalisent à tour de bras leur production dans les pays pauvres et leurs bénéfices dans les paradis fiscaux,**
- **les trafiquants de tous poils,**

et ceux qui perdent des plumes : les salariés victimes du libre-échange, les usagers exposés aux crises sanitaires, le budget de l'État dont on organise la faillite en mettant en péril les recettes fiscales.

Le CESER devrait communiquer très prochainement ses conclusions suite à cette rencontre.

Pour l'instant son Président se félicite, dans un courrier transmis le 28 mai dernier à l'intersyndicale, « *de l'écoute dont ont fait preuve les parties en présence ainsi que de la qualité des échanges qui ont permis d'une part une information précise des membres de la commission et qui ont confirmé d'autre part* <u>*le grand sens du service public de l'ensemble des agents de l'administration des Douanes*</u> ».

Comme quoi **le service public** est bien l'essentiel de notre rôle, ça je ne vous l'apprends pas mes camarades mais une bonne piqure de rappel à nos directeur épris de productivité leur fait du bien !

* * *

<u>PS</u> : La presse locale sollicitée par l'intersyndicale n'a pas daigné s'intéresser à notre démarche vers le CESER Aquitaine.

En revanche - coïncidence ou stratégie de communication de notre cher *number one* ? - SUD OUEST consacrait le lendemain de notre intervention, un article de fond à notre Directeur Interrégional.
Mais rassurez-vous pas un mot sur nos missions et les suppressions de services.

La route est longue mais que la direction se rassure la CGT et ses militants sont endurants car persuadés de la légitimité du combat qu'ils mènent !

Elections Masse

LE SNAD-CGT demeure la première organisation douanière pour la gestion de cette œuvre sociale dans l'interrégion. Malgré une progression des abstentions et un léger recul des votes en notre faveur, notre organisation, qui se place très largement en tête, conserve deux sièges à la CRM.

Nous remercions tous les collègues qui ont voté pour nous.

Tous les douaniers peuvent compter sur le travail constant et pugnace des élus CGT qui continueront à vous tenir régulièrement informés.

Résultats des votes sur l'intérrégion pour le CA national de la Masse : **33,79 %**.
Résultats des votes sur l'intérrégion pour la CRM à Bayonne : **34,95 %**.

DOUANE – INTERNATIONAL Un point sur… La douane allemande

La douane allemande, ce sont 39.000 douaniers et douanières exerçant leurs missions sur un territoire de 348.770 km2 (soit un bon tiers inférieur à celui de la France métropolitaine : 552.000 km2) et pour une population de 80.2 M (supérieure de 14.4 M à celle de la France qui compte 65,8 millions d'habitants).

En proportion, les douaniers allemands sont donc beaucoup plus nombreux que leurs collègues français. Et leur nombre n'est pas dû au fait qu'ils seraient aussi garde-frontières contrairement aux éléments de langage de nos administrateurs (pour cette mission il existe l'équivalent de la PAF : le « Bundesgrenzschutz » qui relève de la police).

Non, les douaniers allemands exercent les mêmes missions diversifiées que nous (à l'exception de la viticulture avec pourtant un vignoble de près de 100.000 ha). Il suffit pour s'en convaincre de se rendre sur le site de la douane allemande *http://www.zoll.de* accessible à partir d'Aladin. On y apprend ainsi que la douane allemande dispose de 43 bureaux principaux et de 277 bureaux de douane répartis harmonieusement sur l'ensemble du territoire et que ses perceptions représentent la moitié des recettes fiscales de l'Etat fédéral (le « Bund ») soit la somme de 124 milliards d'euros en 2012.

La douane allemande n'est pas non plus en reste en matière de « modernisation ». Loin d'être archaïque, elle s'adapte constamment depuis 1993 aux évolutions économiques et politiques en « flexibilisant » ses structures et ses process de travail. Tout en gardant ses personnels.

Alors, pourquoi ne cite-t-on jamais le modèle douanier allemand ? **Nous posons la question à un spécialiste, ancien attaché douanier à Berlin et actuel DI à Bordeaux…**

Sommaire
CHSCT 31
Ax les Thermes – Auch – Tarn

Vœux 2013 DI/DR : moins 2 agents à Auch !

Mercredi 30 janvier 2013 : les tableaux des ER et des PAE 2013 sont diffusés aux OS.

Jeudi 31 janvier 2013, 8h30 : la camarade C du bureau d'Auch apprend à sa prise de service que son emploi est supprimé en 2013. Elle croit à une mauvaise plaisanterie. Son chef de service s'enquiert aussitôt de la chose auprès du chef divisionnaire qui semble dans l'ignorance : « ce n'est pas ce qui était prévu » !

Consternation et incompréhension des collègues d'Auch qui apprennent dans le même temps que l'emploi de catégorie A de la division est également supprimé en 2013.

Le même jour, le secrétaire régional de la CGT s'émeut de ces suppressions d'emploi auprès du directeur régional et l'interpelle sur la viabilité d'un bureau réduit à quatre agents. Le DR rétorque cyniquement qu'il faudra effectivement en tirer les conséquences.

Le lendemain, nouvelle donne, ce n'est plus un emploi C qui est supprimé au bureau d'Auch mais un emploi B. La direction anticiperait un départ à la retraite! Cette annonce démontre s'il était besoin l'impréparation, la hâte et l'arbitraire de la mesure, dont on imagine sans mal l'effet démoralisateur sur nos collègues, en particulier sur celui décrété retraitable, qui s'est vu ces dernières années retirer des missions dans lesquelles il s'était personnellement beaucoup investi : débits de boissons, céréales.

Si les élus CGT font passer les infos aux agents, le canal hiérarchique, lui, reste muet. À aucun moment, le DR ne juge utile d'informer le responsable du bureau d'Auch de la baisse subite de ses effectifs. Bonjour le management ! Le chef de service, bien utile pour faire passer le CPP, remplir les objectifs de la DAL, manager et évaluer les agents, devient quantité négligeable dès qu'il s'agit de saigner son service.

Drôle de coïncidence, l'amputation d'un emploi au bureau d'Auch est concomitante au transfert en cours des missions céréales et TGAP sur le bureau de Portet. Nos administrateurs supérieurs des douanes ont pourtant juré leurs grands dieux que la centralisation fiscale n'aurait aucun effet sur la structure des bureaux de départ! Comment après ça ne pas se défier de leurs déclarations? On comprend mieux désormais leur refus réitéré, contre toute logique économique, de centraliser l'activité céréales sur Auch!

Last but not least, la décision de condamner le bureau d'Auch en le privant d'un agent vient à point nommé sanctionner un F1 plutôt honnête pour un BFCI : 210.000 € de droits redressés en 2012. Rien de tel en début d'année pour casser le dynamisme d'un bureau et décourager ses agents ! Et pour ceux qui en douteraient encore, la preuve leur est administrée supérieurement que le sort des bureaux (et des brigades) n'est en rien corrélé à leurs résultats. Contrôler bien, mal ou pas du tout, qu'importe quand vous êtes destiné à la trappe !

Marché de dupes... à AX Les Thermes

Souvenez-vous : année 2011, le grand projet porté par notre directeur interrégional de création d'une grosse unité ariégeoise dont l'effectif devrait atteindre rapidement 26 emplois (dixit les ER 2011).

Au passage, bien sûr, il faut se défaire la BSI de Foix mais ce sera chose rapidement faite : dès le 1er janvier 2012 les 11 agents de feu la BSI de Foix iront s'égailler ailleurs, à Porta, Albi, Blagnac...voire en outre mer. Mais peu importe !

L'unité d'Ax sera sous peu relogée (le projet municipal et les premiers plans datent en fait de septembre 2009) : de superbes locaux calibrés pour accueillir cette unité bientôt regonflée, avec à sa tête un cadre A...

En attendant, l'année 2012 démarre à 14 agents, dans des locaux toujours aussi vétustes et inconfortables !

Péniblement, au cours de l'été 2012 l'effectif sera finalement porté à 17 avec l'arrivée d'un agent en mutation et celle de 2 jeunes agents en sortie de stage d'AC.

Il faudra encore attendre la mi-novembre pour enfin déménager dans les nouveaux locaux.

Les choses prendraient-elles tournure ?

Que nenni !

A l'aube de 2013, les ER passent de 26 à 24!

Adieu les rêves de grandeur!

Deux agents obtiennent leurs mutations, un seul est remplacé! De fait l'effectif retombe à 16...Et toujours pas d'inspecteur à l'horizon.

Au final, de 28 agents en 2011(16 à AX, 11 à Foix et1 CSD) les effectifs de la surveillance en Ariège sont passés à 16 en 2013 !! Nous sommes là loin, très loin, de l'objectif initial.

A noter au passage que l'objectif régional en matière de saisies de tabacs a été augmenté passant de 900 000 € à 1 200 000 €.

La conclusion de cet épisode?

Nos directeurs sont bien prompts et zélés quand il s'agit de supprimer des postes et des services, de déplacer des agents : quelques mois à peine suffisent. Ils s'empressent bien moins à honorer les projets – quand bien même ce sont les leurs - qui les contraignent à augmenter les effectifs.

Comment qualifier cette attitude?

Non respect des engagements ? Défaillance dans la gouvernance interrégionale?

Je vous laisse en juger.

Fermeture des Recettes Locales et Divisions : tristesse et états d'âme…

Et voilà, une Xième "réforme structurelle "s'annonce... et la tourmente revient à nouveau sur les pauvres Recettes Locales ayant encore résisté à ce jour aux diverses fermetures de services déjà vécues par le passé.

Le coup de grâce est prévu pour 2013 avec une fermeture définitive des RL de Midi-Pyrénées au 1er janvier 2014 (avec un petit sursis d'un an accordé à la RL de Condom !).

La bataille est rude ….depuis des mois nous essayons d'expliquer qu'il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs et qu'il ne faut donc pas supprimer les RL avant d'avoir testé et approuvé la DRM dématérialisée tant annoncée et utilisée comme justificatif des fermetures des RL !

Bien-sur, sachant que cet argument n'est que fumée ...la véritable motivation n'étant purement que budgétaire (il faut absolument rendre 10 emplois de plus en 2013)..., aucun discours, même le plus argumenté, ne touche notre hiérarchie...

Pire, le DR, qui a déjà commencé sa "tournée des popotes" pour étudier la situation des agents impactés par les fermetures à venir, se permet quelques moqueries du genre : "Donnez-moi un stylo que je signe aussi votre pétition !" (visite à Gaillac le 16 janvier 2013 au sujet de la pétition mise en place pour l'expression des opérateurs contre la fermeture de leur RL) ou des réflexions assassines : " ...bah, les agents remplissent des lignes et ça sert à rien, autant que les opérateurs les remplissent eux-mêmes" (CHSCT du 21 janvier 2013).

Nous nous sentons impuissants devant le rouleau compresseur qui détruit les services de proximité (auxquels nous sommes tant attachés) et qui efface d'un revers de manche nos compétences, notre métier (car oui, gérer une RL est un métier à part entière) …

Nouveauté 2013...le raz de marée emporte aussi deux divisions ! Justice ! nous a-t-on fanfaronné, il n'y a pas de raison que les services non directement en contact avec le public ne soient pas impactés par les suppressions d'emplois ! ...comme si nous allions nous en réjouir naturellement....

En bons douaniers consciencieux que nous sommes nous allons sûrement nous efforcer, une fois de plus, à déployer de l'énergie pour rebondir sur un nouveau poste (si l'on nous en trouve un !) s'investir et donner le meilleur de nous même, au minimum par respect des collègues qui vont nous accueillir....

Mais ….aurons nous tous cette force ?...certains d'entre nous ont déjà vécus des restructurations et y ont laissé beaucoup d'énergie...d'autres, face à des situations personnelles complexes risquent de se sentir submergés et pourraient craquer...;

Nous nous sentons las, épuisés, démoralisés, démotivés même .... fatigués....si fatigués...

DOUANES

Section de Midi-Pyrénées

Toulouse Le 21/02/13

Le Secrétaire Régional

À

Monsieur le Directeur Régional des Douanes de Midi- Pyrénées
Monsieur le Directeur Interrégional des Douanes de Bordeaux

OBJET : Article Dépêche du MIDI de ce jour

Messieurs les directeurs,

Je voudrais évoquer avec vous l'article de la Dépêche sorti ce jour concernant une entrevue entre un député du Tarn et l'administration des douanes, sur le devenir des services d'ALBI dans un futur proche.
Dans un souci d'éclaircissements et afin de répondre **enfin** aux diverses (et normales) inquiétudes des personnels de ce département, je vous saurais gré de bien vouloir rapidement, me faire part des véritables projets pour ces services.

Les agents des douanes participent souvent à des opérations conjointes, avec la police et la gendarmerie/ Photo DDM, archives.

Philippe Folliot, député (UDI) de la circonscription Albi-Castres-Montagne, avait déjà mal digéré la décision de l'ancienne majorité de supprimer, fin 2012, le service douanier, basé à Albi, chargé de la surveillance des points de passages frontaliers (PPF) aux aéroports d'Albi-le Séquestre et de Castres-Mazamet.

En octobre dernier, il avait saisi le Ministre du budget Jérôme Cahuzac, demandant une dérogation pour Albi au même titre par exemple que l'aéroport de Morlaix en Bretagne.

Sil n'a pas eu de réponse du Ministre, il en a eu de Serge Audoano, directeur régional des douanes de Midi-Pyrénées, qu'il a reçu en début de semaine à sa permanence d'Albi. Un entretien qui a tourné court puisque le directeur des douanes a exclu toute possibilité de dérogation pour Albi.

Dans la foulée, il aurait affirmé au député que ce qui reste des douanes d'Albi (25 agents) serait transféré à Toulouse. De quoi faire bouillir le député tarnais qui aurait vivement encouragé le patron régional des douanes à prendre la porte. Ambiance.

Philippe Folliot, dans un courrier daté du 19 février adressé à Jérôme Cahuzac, s'est plaint de la forme autant que du fond pour l'annonce de ces «funestes perspectives».

Croisé hier par le député dans les travées de l'assemblée nationale à Paris, le Ministre du budget se serait excusé sur le fond, assurant son intention de saisir, sur le fond du dossier, la une nouvelle directrice générale des douanes nommée hier en conseil des Ministres.

«J'espère que j'aurai une réponse», martelait hier soir Philippe Folliot.

Décision nationale et combat local

Déjà mobilisé fin 2012, contre la fermeture des PPF dans le Tarn, Philippe Folliot s'était vu reprocher de combattre une décision prise par la majorité de l'époque à laquelle il appartenait (La Dépêche du 29 septembre). «Il fait partie de ces hommes politiques qui s'élèvent au plan local contre les décisions qu'ils ont approuvées à Paris» lui avait reproché un représentant tarnais de l'Unsa-douanes.

La Dépêche du Midi

A l'heure où le dialogue social est irrigué en principe dans tous les documents de la direction générale et ce suite à la loi du 5 juillet 2010 dans la Fonction publique, il est plus que temps que cela soit mis en œuvre au niveau local, pour **qu'enfin**, soient anticipés, clarifiés et sécurisés les parcours professionnels des agents des douanes de votre direction.

En effet, ceux-ci sont déjà assez inquiétés par les documents distribués par le fameux plan stratégique et les conséquences néfastes que celui-ci déroule pour métier et leur avenir personnel.

Ce courrier fait écho à la déclaration préalable que l'intersyndicale vient de vous lire au CT reconvoqué de ce jour.

Les CHSCT futurs qui auront à se prononcer quant à l'incidence de vos suppressions massives d'emploi, ou dans le cas présent sur des rumeurs fondées ou infondées et **jouant sur la santé physique et mentale des agents**, seront, soyez en sûr, l'occasion pour les représentants du personnel de rappeler de nos vœux un dialogue, placé sous les auspices du respect et de la confiance.

Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre,
Salutations syndicalistes

Olivier BALZER
SR Snad CGT Midi-Pyrénées

SNAD CGT Midi-Pyrénées, Bureau des douanes, 4 avenue de la Saudrune BP 10002 31122 Portet sur Garonne cedex

COMPTE RENDU CHSCT 33 du 21 mars 2013

CGT 24 33 47
la grappe
l'information qui en découle
S.N.A.D.-C.G.T. • 1, quai de la Douane. B.P. 60. 33024 BORDEAUX Cedex

Le budget alloué au CHS CT pour l'année 2013 s'élève à 355 792 €, soit une légère augmentation par rapport à celui de 2012.

Toutefois, le nouveau système CHORUS qui devait entraîner une amélioration de la gestion des crédits oblige les représentants CHS CT à effectuer des pirouettes budgétaires.

En effet, les travaux décidés au cours d'une année « N » ne sont pris en compte sur le budget de l'année que si ils sont effectués et payés au cours de cette même année.

Ainsi, certaines actions engagées en 2012 suite à une décision du CHSCT n'ont pu être terminées dans le courant de l'année, le paiement de ces travaux ont donc été imputés sur le budget de 2013.

Quid de ces sommes non dépensées en 2012 ?

La Direction nous informe que ces sommes ne seront pas perdues puisqu'elles seront réintégrées au budget de l'Etat !

AMIANTE

Cyrille GERME nous a présenté le guide amiante. Il précise qu'il est en évolution constante donc pas à jour. En effet, des décrets récents (04 mai 2012 par exemple) stipulant de nouvelles exigences et de nouvelles normes ne sont pas pris en compte dedans.

Il nous rappelle qu'au sein de notre ministère les contraintes sont plus sévères que dans la réglementation générale. Les obligations que nous avons pour les immeubles dont nous sommes propriétaires (retrait obligatoire dans le cadre de présence de matériaux de type A dégradés) ne peuvent être réclamées par nous aux bailleurs quand nous sommes locataires.

Ces obligations se heurtent malgré tout aux contraintes budgétaires, la santé des agents a donc un prix. Economies d'abord !!!

Ce guide informe aussi de la mise en place d'une signalétique obligatoire pour prévenir de la présence d'amiante.

La Direction de la Douane propose alors (sérieusement !), pour éviter d'exposer ses agents aux risques de l'amiante, de supprimer le poste concerné.

Le prenant au mot, la CGT répond que le cas s'est présenté à Ste Foy la Grande où le poste a été supprimé et le site aussitôt réinvesti par un agent des Finances Publiques !

Les poumons d'un agent de la DGFIP sont ils plus résistants que ceux d'un douanier ?

Nous constatons l'évolution positive de la Ddfip au sujet de l'amiante mais nous resterons vigilants sur la mise en place des procédures en cas d'incident : en effet, une dalle de plafond potentiellement parsemée d'amiante est tombée en février au SIP de Bordeaux Amont, et bien que les agents aient été évacués comme la réglementation le prévoit, les mesures d'empoussièrement préconisées dans ce cas-là ont été prises après nettoyage du site !

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DE PREVENTION

Le médecin est nouveau sur le département et désormais seul cette année du fait du congé sabbatique demandé par sa collègue. Ainsi elle a établi un rapport se basant sur des critères propres qui n'étaient pas forcément exactement ceux de ses prédécesseurs.

Il est donc difficile de tirer des conclusions de ces données.

Par exemple, le nombre des agents concernés par une souffrance au travail a diminué des 2/3 alors qu'il ne semble pas que la situation s'améliore véritablement dans ce domaine (elle précise à ce propos qu'elle ne prend en compte statistiquement que les cas réels de « souffrance au travail » et non uniquement la surcharge de travail !).

Elle déplore de manquer de temps pour assurer convenablement ses missions en particulier pour les visites médicales suite à un congé de longue maladie. Elle souligne l'absentéisme trop important des agents aux visites médicales. Elle propose d'autre part l'intervention d'un psychologue auprès des personnels dans certaines situations conflictuelles.

PRESENTATION DU DUERP DES DIFFERENTES ADMINISTRATIONS

Le DUERP (document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels par site et poste de travail) est établi chaque année. Il détermine le PAP (plan annuel de prévention) présenté par l'administration, qui propose les solutions à envisager dans chaque cas.

Chaque direction a donc présenté son DUERP et son PAP.

Il apparaît que les principaux risques recensés sont les risques psycho-sociaux, les risques liés à la conduite automobile, les ambiances physiques (lumière, température, bruit) et le manque d'hygiène.

Des solutions à mettre en œuvre ont été proposées pour chacun de ces risques.

Mais sans argent prévu au budget ces solutions peuvent sembler difficiles à appliquer.

En particulier, l'abandon d'indicateurs préconisé pour supprimer le stress des agents apparaît une parade bien dérisoire, les objectifs initiaux étant maintenus.

PROJETS FINANCES

Les OS ont voté le financement de tous les projets ayant trait à la climatisation (Brigade des douanes de Mérignac, CDIF de Libourne, Trésorerie de Ste Foy la Grande), à l'isolation phonique de bureaux (INSEE), à la fourniture de stores (CDFP Cenon, Trésorerie Villenave d'Ornon, Meriadeck, Pairie départementale), au revêtement ou à la sécurisation de certains escaliers (BCR Mérignac, INSEE).

Des achats interdirectionnels vont concerner des bras télescopiques pour écran, des ventilateurs puissants, des essuie-mains électriques et des sifflets anti-animaux pour équiper les véhicules.

De plus nous allons financer l'achat de 15 fauteuils ergonomiques. Ces fauteuils étaient auparavant financés par les différentes directions, mais celles ci voyant leur budget fondre comme neige au soleil, c'est désormais sur le budget du CHSCT que seront prélevées les sommes nécessaires.

SITE DE LESPARRE

Suite aux nombreuses interventions concernant le site de Lesparre, le président du CHSCT a proposé d'organiser une commission immobilière entièrement consacrée à ce site.

De plus, il a été rappelé que le DTA seul (document technique amiante) ne pouvait suffire pour avoir une idée juste de la situation. Des locaux totalement délabrés et insalubres apparaissent en bon état de conservation sur les fiches récapitulatives !

QUESTIONS DIVERSES

- Une discussion s'engage à la demande des syndicats au sujet de dégagements de caisse non sécurisés sur certains petits sites (tels celui de LESPARRE), surtout depuis que la Poste impose des jours précis pour ces opérations. Une rencontre avec la Poste est prévue à ce sujet. Serait-il possible de faire accompagner l'agent pour ces sorties par un policier municipal ?
- A la demande de la CGT, la prolongation de la cloison vitrée pour protéger du froid les agents d'accueil de la Cité administrative sera examinée lors de la prochaine Commission immobilière Cité.

DERNIERE MINUTE : LE DI REJETTE LES DEMANDES D'EXPERTISES VOTEES PAR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL EN CHSCT concernant la fermeture des recettes locales de Castillon et Cadillac et de la brigade du Verdon.

Notre DI, autoproclamé grand mamamouchi et expert en risques psycho-sociaux, évalue que les impacts sur les agents seront « négligeables ».

Sûr que le CHSCT appréciera !

Le Makila d'avril-mai est paru

Au sommaire

Edito

CHSCT 64 du 04/04/2013

Elections Masse

Vous le trouverez à cette adresse :

https://drive.google.com/?tab=mo&authuser=0#folders/0BwC8vTYloTvIX01HMUVmZnN6ME0

CALENDRIER

Janvier	Février	Mars
17/01 CHSCT 33 (DR Bordeaux) 21/01 CHSCT 31 (DR M.-Pyrénées) Restructurations RL Puy-l'Eveque et Divisions 24/01 GT Elections Masse (Bayonne)	05/02 CHSCT 33 (reconvocation) 06/02 Plans stratégique 2018 Surveillance à Bayonne – Action intersyndicale 07/02 CTSD : PAE et ER 2003 (Boycott après lecture DP) 08/02 Bilatérale DI 12/02 Journée d'action nationale Gaz toxiques dans les Conteneurs 14/02 GT CTSD – Evolutions de la surveillance	13/03 CHSCT 31 (DR M.-Pyrénées) Droit d'alerte sur les armes 21/03 CHSCT 33 (DR Bordeaux) *[CR dans cette édition]*
Avril	**Mai**	**Juin**
04/04 CHSCT 64 (DR de Bayonne) 10/04 Communiqué SNAD « Surgel des crédits – Surchauffe dans les paradis fiscaux » 19/04 CHSCT 31 (DR M.-Pyrénées) 24/04 CAPL n°2 – Délégation de C en B	16/05 CTSD : Bilan annuel 2012 (Personnel – Budget – BOP) 17/05 Etats Généraux Audition CESER Aquitaine 25/05 CAPL n°1 - Tableau d'avancement IR3 - Liste d'aptitude inspecteur 29/05 Visite de la Directrice générale à Bayonne – Audience intersyndicale 30/05 Elections Masse (CRM et CA)	10/06 CHSCT 31 (DR M.-Pyrénées) 13/06 CHSCT 33 (DR Bordeaux) 20/06 CTSD : Questions d'hygiène, sécurité et Condiitons de travail – TPL Juin - Date non arrêtée CHSCT 64 (DR de Bayonne)

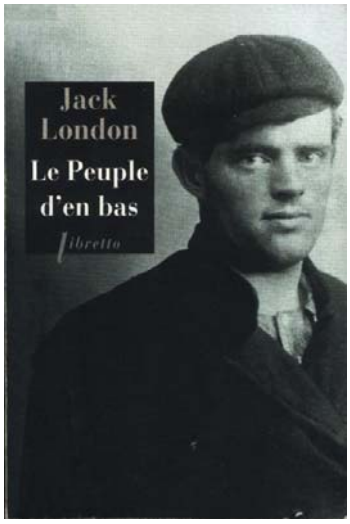

Notes de lecture

Qui a lu « Le peuple d'en bas » de Jack London,

Qui a vu les images du peuple ouvrier du Bangladesh, diffusées sur les écrans les semaines passées,

ne peut s'empêcher de penser que le monde recèle toujours les mêmes horreurs : l'indigence et l'extrême misère décrites par Jack London en 1902 sont toujours une réalité de 2013.

Une partie de l'humanité assujettit l'autre à son profit. De national et confiné ce phénomène s'est tout simplement mondialisé.

L'exploitation de l'homme par l'homme n'est pas – comme d'autres voudraient nous en persuader – une vue de l'esprit ou une figure de rhétorique, mais bien une réalité tenace et détestable. Lisez Jack London, « Le peuple d'en bas »...

LES COTISATIONS SYNDICALES DONNENT DESORMAIS LIEU À UN CRÉDIT D'IMPÔT

C'est le moment pour adhérer !

Jusqu'à présent seuls les syndiqués imposables bénéficiaient d'une réduction d'impôt correspondant à 66 % de leurs cotisations syndicales.

La loi des finances 2013 a élargi ce droit à l'ensemble des contribuables en le transformant en crédit d'impôt (Article 199 quater C du code des impôts).

Tous les syndiqués ont donc désormais intérêt à déclarer leurs cotisations syndicales sur la base de justificatif fourni par leur syndicat. Cette disposition met fin à une inégalité entre syndiqués imposables et syndiqués non imposables, inégalité dénoncée de longue date par la CGT (fiche 19 des repères revendicatifs).

Je me syndique à la CGT

la cgt douanes

SNAD-CGT

Pour renforcer la démarche et l'action revendicative fondées sur la démocratie et l'unité

NOM : ..... **Prénom : .....**

Direction : ..... **Affectation : .....**

Grade : ..... **Date et signature :.....**

Adresse (envoi presse syndicale) :.....

.....

.....

A découper et remettre à un reponsable CGT ou mail à snad.di.bordeaux@gmail.com
SNAD-CGT – 263 RUE DE Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX

Sommaire

Edito

CAPL 2

Etats généraux de la Douane 3

Lettre ouverte au DI

CR audition CESER Aquitaine

Elections masse 9

International : point sur la douane allemande 9

Vie des sections de l'interrégion 10

Calendrier – Kulture 11

Dernière minute

La visite de la DG à Bayonne le 29 mai, à était l'occasion de rappeler notre attachement aux missions douanières et notre demande de moratoire sur les suppressions d'emplois à la DGDDI.

Nous lui avons clairement demandé de démentir les rumeurs concernanant l'autoliquidation de la TVA à l'importation négociée avec le patronat. Nous attendons… Pour l'heure, elle s'inscrit pleinement, comme son prédecesseur, dans l'austérité en assumant la démarche stratégique en cours, la centralisation du ciblage et du contrôle, les grosses plateformes douanières.

Le schéma territorial de la douane de demain serait pour elle, des services tous les 450 km maxi ! Qu'on se le dise !